

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

ARRÊTÉ n° 2011/37
Relatif à l'état des restes à réaliser
du budget annexe
pour l'exercice 2011

Le Maire de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu le budget annexe « Wintzenh Terrains Hinter den Gaerten » voté par une délibération n° 2011/43 du 14/10/2011 ;

Vu les inscriptions budgétaires faites aux sections d'investissement et de fonctionnement ;

Vu les dépenses engagées et non encore mandatées ;

ARRETE

Article 1 : L'état des restes à réaliser pour l'exercice 2011 est arrêté comme suit pour la section d'investissement :

Dépenses

Opération / Compte	Budget cumulé (BP et DM)	Mandaté	Restes à réaliser
Article 2111 Terrains nus (justificatifs en annexe 1)	278 900 €	157 792 €	121 108 €
Article 2031 Frais d'études (justificatifs annexe 2)	1 100 €	0 €	1 100 €

Recettes

Opération / Compte	Budget cumulé (BP et DM)	Mandaté	Restes à réaliser
Chap 024 Produits de cessions (justificatif annexe 3)	30 000 €	0 €	19 232 €

Article 2 : Le présent état des restes à réaliser pour la section d'investissement est arrêté à la somme de cent vingt-deux mille deux cent huit euros (122 208 €) en dépenses et à la somme de dix neuf mille deux cent trente-deux (19 232 €) euros en recettes.

Article 3 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet ainsi qu'au receveur communal.

Articles 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

À WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 22 décembre 2011

Le Maire,
Alain NORTH